

## **CONTAINER .. VICIÉ :**

## LES MARCHANDISES DE LA MORT?

Une partie essentielle des marchandises circulent par containers. Ce flux, multiplié par 10 depuis les années 80, passe par les grands ports avant d'être disséminé dans les circuits logistiques.

A titre d'exemple, le port du Havre peut traiter jusqu'à 2, 8 millions de « boites » (containers en jargon logistique) par an.

Ces marchandises le plus souvent conditionnées en Asie du Sud-Est présentent la « délicate » particularité de dégager des gaz, d'une part en raison d'un processus de fumigation au départ destiné à empêcher la propagation de nuisibles, d'autre part par les émanations « naturelles » que des milliers de marchandises dégagent, notamment les objets en plastique ou contenant des colles.

A destination ou dans les étapes de la chaîne de transport, l'ouverture des conteneurs est un exercice périlleux pour la santé de toutes les personnes qui vont prendre en charge ces marchandises, qu'il s'agisse d'agents des Douanes, de dockers, de manutentionnaires ou de tout autre intervenant.

Une étude a abouti au constat suivant plus qu'inquiétant :

- 25 % des conteneurs contiennent des gaz dangereux
- 4 % d'entre eux renferment des gaz mortels !!

Pour l'instant, il n'y a pas ou peu de réaction du côté des autorités, notamment portuaires. De son côté, la Douane demande à ses agents de porter des masques à gaz. Pour le reste, il semble que le principal souci soit de ne pas se laisser distancer (commercialement !) par les grands concurrents, notamment Rotterdam, qui a pris de l'avance dans la prise en charge de ce risque majeur.

Le risque est grave et on ne connaît pas à ce jour son étendue exacte. Mais on sait qu'il est là et bien là !

On ne peut accepter la mise en danger de la santé, voire de la vie humaine pour préserver les intérêts du commerce international.

SOLIDAIRES DOUANES exige que des mesures urgentes soient prises, pour protéger les professionnels et les particuliers.